



Point 26 de l'ordre du jour



WHA40.8

13 mai 1987

TRAITEMENTS POUR LES POSTES NON CLASSES ET POUR
LE DIRECTEUR GENERAL

La Quarantième Assemblée mondiale de la Santé,

Prenant acte des recommandations du Conseil exécutif concernant la rémunération du personnel occupant des postes non classés et du Directeur général;

1. ENTERINE les recommandations du Conseil; et, en conséquence,
2. FIXE le traitement afférent aux postes de Sous-Directeur général et de Directeur régional à US \$85 609 par an avant imposition, d'où un traitement net de US \$59 203 (avec personnes à charge) ou US \$53 887 (sans personnes à charge);
3. FIXE le traitement afférent au poste de Directeur général adjoint à US \$96 155 par an avant imposition, d'où un traitement net de US \$65 320 (avec personnes à charge) ou US \$58 938 (sans personnes à charge);
4. FIXE le traitement du Directeur général à US \$119 429 par an avant imposition, d'où un traitement net de US \$78 430 (avec personnes à charge) ou US \$69 814 (sans personnes à charge);
5. DECIDE que ces ajustements de rémunération prennent effet à compter du 1^{er} avril 1987.

Onzième séance plénière, 13 mai 1987
A40/VR/11

= = =